Définitions d'une production majoritaire/minoritaire

Propositions du Comité de Concertation

Séance plénière du 12 septembre 2006

Définition des critères de <u>nationalité</u> et de <u>résidence</u> des personnes physiques pouvant être comptabilisées pour qualifier une œuvre cinématographique de majoritaire belge

Peuvent être comptabilisées pour qualifier une œuvre cinématographique de majoritaire, les personnes physiques qui :

sont de nationalité belge (même si elles résident à l'étranger);

ou

résident fiscalement en Belgique depuis au moins 5 ans ;

ou

si elles ne résident plus en Belgique, ont résidé fiscalement ou domiciliairement, au moins 15 ans en Belgique.

CINÉMA

Long métrage de fiction majoritaire

Langue française (sauf dérogation)

Producteur CFB

Réalisateur belge

1 (co)scénariste belge (distinct du réalisateur) et 1 rôle secondaire belge important ou

1 rôle principal belge ou 2 secondaires belges importants

1 technicien-cadre belge

chef opérateur

chef monteur image

ingénieur du son

chef monteur son

mixeur

chef déco

chef costumier

Long métrage d'animation majoritaire

Langue française (sauf dérogation

Producteur CFB

Réalisateur belge

1 (co)scénariste belge (distinct du réalisateur) et 1 rôle secondaire belge important (voix)

1 rôle principal belge ou 2 secondaires belges importants (voix)

1 technicien-cadre

Chef animation

Chef déco/coloriste

Chef du layout

Chef du story board

Monteur son

Mixeur

Chef compositing

Long métrage documentaire majoritaire

Langue française (sauf dérogation)

Producteur CFB

Réalisateur belge

1 technicien-cadre belge

Chef opérateur

Chef monteur image

Ingénieur du son

Chef monteur son

Mixeur

Coproductions minoritaires

Convention européenne sur la coproduction cinématographique

La Convention précise, en son article 8 paragraphe 1, que l'apport des coproducteurs doit comporter une participation technique et artistique <u>effective</u>. Celle-ci doit être <u>proportionnelle à leur investissement</u> et ce, dans le <u>respect des obligations</u> <u>internationales</u> (cf. les accords de coproduction).

Accord cinématographique entre le Gouvernement de la Communauté française de Belgique et le Gouvernement de la République française

La participation minimale du coproducteur minoritaire est précisée à l'article 4 : un auteur ou un technicien-cadre

un interprète dans un rôle important ou deux interprètes dans des rôles secondaires ou, moyennant l'accord préalable de l'autorité compétente, un deuxième auteur ou un deuxième technicien-cadre.

Coproduction avec la Communauté flamande

Les œuvres cinématographiques belges, coproduites avec les deux Communautés, sont qualifiées de majoritaires ou de minoritaires en fonction de l'appartenance culturelle du réalisateur. En principe, l'œuvre d'un réalisateur belge francophone sera qualifiée de majoritaire par la Communauté française. La Communauté flamande pourra soutenir le film au titre de minoritaire belge néerlandophone. La réciproque est identique.

TÉLÉVISION

Téléfilm unitaire de fiction majoritaire

Langue française (sauf dérogation)

Producteur CFB

Réalisateur ou scénariste belge (distinct du réalisateur)

1 rôle principal ou 2 secondaires belges importants

1 technicien-cadre belge (indépendant d'un éditeur de services)

chef opérateur

chef monteur image

ingénieur du son

chef monteur son

mixeur

chef déco

chef costumier

Téléfilm unitaire de fiction minoritaire

Langue française (sauf dérogation)

Producteur CFB

1 rôle principal ou 2 secondaires belges importants

01

1 second auteur (le (co)scénariste doit être distinct du réalisateur) ou 1 second technicien-cadre (indépendant d'un éditeur de services) belges

chef opérateur

chef monteur image

ingénieur du son

chef monteur son

mixeur

chef déco

chef costumier

Téléfilm unitaire d'animation majoritaire

Langue française (sauf dérogation)

Producteur CFB

Réalisateur belge

1 rôle principal (voix) ou 2 secondaires belges importants

1 scénariste belge (le (co)scénariste doit être distinct du réalisateur) ou 1 technicien-cadre belge (indépendant d'un éditeur de services)

Chef animation

Chef déco/coloriste

Chef du layout

Chef du story board

Monteur son

Mixeur

Chef compositing

Téléfilm unitaire d'animation minoritaire

Langue française (sauf dérogation)

Producteur CFB

un auteur (le (co)scénariste doit être distinct du réalisateur) belge ou1 rôle principal (voix) ou 1 technicien-cadre (indépendant d'un éditeur de services).

Chef animation

Chef déco/coloriste

Chef du layout

Chef du story board

Monteur son

Mixeur

Chef compositing

Documentaire télévisuel majoritaire

Langue française (sauf dérogation)

Producteur CFB

Réalisateur belge

1 technicien-cadre belge (indépendant d'un éditeur de services)

Chef opérateur

Chef monteur image

Ingénieur du son

Chef monteur son

Mixeur

Documentaire télévisuel minoritaire

Langue française (sauf dérogation)

Producteur CFB

1 technicien-cadre belge (indépendant d'un éditeur de services)

Chef opérateur

Chef monteur image

Ingénieur du son

Chef monteur son

Mixeur

Collection télévisuelle

Langue française (sauf dérogation)

Producteur CFB

Sur l'ensemble de la série, la majorité des réalisateurs, des scénaristes, des comédiens (principaux et secondaires) et des postes-cadres sont belges.

COMCON 2006 DOC 4

PAGE

PAGE 1 Service général de l'Audiovisuel et des Multimédias